FRC.11640.6

CONVENTION NATIONALE.

SÉANCE

DU 6 NIVOSE.

Case
FRC
13996

RAPPORT

DE BARRÈRE,

AU NOM DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC,

Imprimé par ordre du comité de surveillance, sur la demande de la société populaire de Moulins.

CITOYENS,

JE viens, au milieu des victoires sur nos ennemis extérieurs, vous proposer d'en remporter une autre sur nos ennemis de l'intérieur. L'aristocratie nous accuse d'injustice, parce que les aristocrates ne sont pas libres d'arrêter nos succès.

THE NEWBERRY
LIBRARY

Vous avez voulu fonder une République, vous avez dû être d'une sévérité inflexible. Vous êtes venus, après deux mille ans, changer des lois despotiques, vous avez dû être d'un courage audacieux; vous avez changé tout à coup les usages, les mœurs, le gouvernement, les habitudes d'une grande Nation, vous avez dû calculer les résistances pour les vaincre; vous avez aboli pour jamais la servitude et le despotisme, vous avez dû incarcérer les esclaves et les partisans de la tyrannie.

Si le 14 juillet 1789, quand le plus juste des incendies consumoit les châteaux de la féodalité, et détruisoit la noblesse, cette rouille des sociétés politiques; si à cette époque première, mais éludée par la crainte des brigands, les citoyens, les représentans du Peuple avoient secondé le mouvement révolutionnaire, tous les abus monarchiques auroient disparu, et les crises qu'éprouve la liberté, eussent été moins violentes.

Si le 21 juin 1791, quand la Nation, unanimement indignée, demandoit la République à une assemblée constituante, mais monarchique, les représentans du Peuple eussent été à la hauteur des circonstances, le trône d'un roi parjure et fugitif auroit disparu avec ses suppôts ordinaires, les aristocrates, les prêtres, les nobles et les fripons.

Si le 10 août, à jamais célèbre, les représentans du Peuple avoient mis en état arrestation tout ce qui tenoit aux castes privilégières et dévorantes, et qui pullulent à l'ombre du trône, une bienfaisante déportation auroit déblayé le sol de la liberté de tout ce dangereux mobilier du despotisme; et la convention, au lieu de s'asseoir sur des ruines, auroit, dès ses premiers pas, élevé paisiblement la première République du monde.

Mais trois fois la République, jetée dans le moule brûlant de la révolution, a été manquée, a été défectueuse dans les

mains de ces artistes malhabiles et corrompus, trois fois la matière est sortie difforme de ses ateliers.

Le 31 mai se forgea au milieu des froissemens de toutes les passions, de tous les intérêts, de tous les complots, une constitution républicaine, simple et énergique. Des conspirateurs contre cette arche sainte ont été punis, et la patrie a dû, pour se sauver, mettre la terreur à l'ordre du jour.

Le parti de l'étranger et des conjurés domestiques a pris alors une marche nouvelle. C'est en vain que des généraux traîtres, des députés parjures, des fédéralistes incorrigibles, étoient traduits devant le tribunal révolutionnaire, l'intrigue redoubloit dans les cités, le faux patriotisme triomphoit dans les sociétés populaires; les étrangers étoient par-tout, et la trahison couvroit nos côtes et nos frontières.

Où étoient donc les citoyens suspects à la République? Ils étoient par-tout, ils commandoient nos armées et nos escadres, ils traînoient notre artillerie et nos ordres, ils réchauffoient ou attiédissoient, à leur gré, la Vendée.

Où étoient les citoyens suspects à la liberté? Ils prenoient le costume des sans-culottes, ils inondoient les places publiques, ils égaroient les groupes de citoyens, ils corrompoient l'esprit public, ils correspondoient avec les puissances étrangères : nobles, ils donnoient des secours aux émigrés; fanatiques, ils recéloient les prêtres conspirateurs; incrédules, ils se plaignoient sans cesse de la perte de la religion; opulens, ils recéloient avec un soin avare leur inutile fortune; pauvres, ils se plaignoient avec amertume du nouvel état des choses; citadins, ils tuoient l'esprit de la révolution en la maudissant; habitans des campagnes, ils dénigroient les lois nouvelles; politiques, ils accusoient le gouvernement; marchands, ils s'engraissoient de la substance la plus précieuse du Peuple; banquiers, ils

avilissoient la fortune publique et alimentoient nos ennemis ; éloquens, ils prêchoient le fédéralisme ; indifférens, ils formoient l'appui des contre-révolutionnaires, et présentoient à la liberté une nation étrangère au milieu des Français ; écrivains périodiques, ils corrompoient les sources de l'opinion ; lettrés, ils pleuroient l'esclavage académique, et stipendiaires du despotisme, leur plume étoit paralysée pour la liberté.

Il n'est pas jusqu'à cette classe utile et malheureuse du Peuple, que les scélérats n'eussent corrompue. Des cordonniers étoient investis de séductions pour cartonner leurs souliers ; des fournisseurs pour altérer les substances et les matières premières ; les charretiers, pour couper les traits et livrer les canons ; les marchands d'eau-de-vie, pour l'altérer ; les ouvriers de l'habillement, pour donner des vêtemens insuffisans, mesquins, ou de peu de durée ; les armuriers, pour donner des armes de mauvaise trempe. Ils avoient tout couvert de crimes et de corruption ; ils avoient tout altéré, tout dénaturé, tout armé de soupçons.

Il n'est pas jusqu'aux femmes qu'ils n'eussent attirées dans le parti suspect ou contre-révolutionnaire. La vanité ou les vices des femmes d'une caste noble ou corrompue ont prêché, fomenté, encouragé l'émigration ; les autres classes ont été employées, les unes à atténuer le courage de nos armées, les autres à servir de moyens de correspondance à nos ennemis extérieurs ; ainsi l'épidémie contre-révolutionnaire avoit lancé par-tout des symptômes que le législateur a été obligé d'examiner et de guérir.

Une institution terrible, mais nécessaire, une institution qui a sauvé la France, malgré quelques abus, (Quelle institution en a jamais été exempte ?) a été disséminée dans toutes les sections, dans toutes les communes.

La loi qui fait arrêter les personnes suspectes a été et a dû être portée. L'aristocratie a frémi, en voyant perdre ses soutiens et incarcérer ses émissaires. L'œil perçant et scrutateur de la liberté jalouse s'est reposé sur chaque citoyen, a pénétré dans chaque famille, a percé chaque domicile.

L'opinion publique, qui se compose de faits de tout genre passés à diverses époques de la révolution; l'opinion a désigné la majeure partie des suspects; la loi a dû les frapper.

La naissance, des préjugés orgueilleux, des habitudes aristocratiques ont désigné les uns.

Des professions inutiles, dangereuses, ou accoutumées à des gains illicites, à des manipulations criminelles de capitaux étrangers, ont dû faire arrêter les autres.

Les spéculateurs barbares sur les subsistances du Peuple, les avilisseurs de la monnoie républicaine, les marchands, par leur sordide intérêt, étrangers à leurs concitoyens, ont dû former une autre classe de personnes suspectes.

Les parens des émigrés, les fauteurs de leur fuite, les complices naturels de leur haine contre la patrie, sont dans une hypothèse aussi suspecte.

Les prêtres insermentés qui croient tout perdu, parce que leur métier est devenu inutile; les anciens magistrats ou robins, qui ne croient pas à une République stable dans laquelle il n'y a ni parlemens, ni baillages; les hommes de loi, qui ne voient dans les codes que les bénéfices de la chicane, et dans la justice que le droit de ruiner les familles avec des feuilles noircies de sophismes et d'injures, devoient peupler des maisons d'arrêt.

Ainsi je dirai avec plus de raison et de politique que les écrivains périodiques qui, sans le savoir et le vouloir peut-

être, ravivent les contre-révolutionnaires, et réchauffent les cendres de l'aristocratie; je dirai : noble, suspect; prêtre, homme de cour, homme de loi, suspects; banquier, étranger, agioteur connu, citoyen déguisé d'état et de forme extérieure, suspects; homme plaintif de tout ce qui se fait en révolution, suspect; homme affligé de nos succès à Meubeuge, à Dunkerque et dans la Vendée, suspect. Oh, la belle loi que celle qui eût déclaré suspects tous ceux qui à la nouvelle de la prise de Toulon, n'ont pas senti battre leur cœur pour la patrie, et n'ont pas eu une joie prononcée! Que n'a-t-on pu pénétrer ce jour-là dans les sallons dorés, dans ce que la vanité appelle des hôtels, dans les clubs aristocratiques, dans les cafés inciviques, dans les groupes salariés, dans les confidences des complices du despotisme! C'est là que les comités de surveillance eussent frappé sans erreur, et incarcéré sans remords.

De telles arrestations n'eussent pas motivé une nouvelle traduction de Tacite, qui n'écrivoit que contre les tyrans sans révolution, et non contre les républicains révolutionnaires; Tacite, qui ne burinoit les traits hideux de la tyrannie que lorsque la tyrannie étoit passée, et non pas lorsque nous attaquons les vieux amis, les incorrigibles sectaires de la tyrannie.

Je suis bien loin d'attaquer les intentions d'un de nos collégues dont je connois le patriotisme et les talens, qui ont plusieurs fois servi la liberté.

Ce n'est pas que nous voulions non plus établir l'infaillibilité des comités de surveillance; ils sont composés d'hommes, d'hommes exaltés pour la liberté, d'hommes entourés de passions étrangères, quand même ils n'auroient pas leurs passions personnelles.

Il faut corriger leurs erreurs, réformer leurs abus, punir leurs délits, et non pas atténuer leur force nécessaire, attiédir

leur courage utile, et dissoudre des élémens si pénibles à réunir. Mais aussi il ne faut pas prohiber les manufactures d'armes, parce que des assassins se servent de fusils ; ni proscrire l'imprimerie, parce que des calomniateurs en abusent.

N'altérons pas, ne perdons pas le mouvement, la vigueur révolutionnaire. Le moment du repos, ou de l'inattention même, est surveillé par les aristocrates et les ennemis de la République. Ils ont un instinct subtil de contre-révolution, qui ne les abandonne pas un instant.

Il entroit dans leur système, de verser sur la convention nationale l'odieux des arrestations qu'ils appellent arbitraires, et de frapper le comité de sûreté générale, qui, comme un autre Curtius, s'est dévoué à la haine aristocratique par attachement à la République.

Que n'ont-ils pas tenté !

Ils ont égaré un instant une autorité constituée, et des fonctionnaires publics qui ont oublié que la sensibilité du républicain est le premier tribut qu'il doit à la patrie déchirée et malheureuse.

Mais cet effort devint impuissant par la volonté du législateur. Aussitôt l'aristocratie égara des citoyennes ; elle ameuta des femmes avec des pétitions, et mit leur sensibilité à contribution, pour rendre à la patrie des flots d'ennemis d'autant plus dangereux qu'ils seroient aigris par la juste punition qu'ils éprouvent.

Deux fois des citoyennes se sont présentées à la barre. Il peut y avoir un petit nombre de réclamations justes, ou de peines suffisamment infligées.

Mais faut-il pour cela confondre toutes les voix, réunir toutes les réclamations, mettre de niveau toutes les suspicions ?

Faut-il pour cela que le législateur voye ses portiques remplis de pétitionnaires? Eh! qu'eussent-elles dit, ces femmes solliciteuses pour des arrestations momentanées, et qui se refusent à des sacrifices nécessaires à la patrie, si le président de la convention, ouvrant devant elles le livre des Républiques anciennes, leur eût dit : « La mère des plus patriotes et des plus courageux Romains apprend qu'une bataille a été donnée, et que le sort de la République y étoit attaché : elle vole sur les chemins au-devant des couriers qui apportoient la nouvelle. L'envoyé de l'armée, en voyant la mère des Graques qui avoient péri dans le combat, lui dit : Mère, tes trois enfans sont morts dans le combat. *Eh! vil esclave*, répond la citoyenne, *t'ai-je demandé si mes enfans vivent? Dis-moi que la bataille est gagnée, et courons au Capitole en rendre grâce aux Dieux*. . . . La citoyenne de Rome perdoit pour jamais ses enfans, et ses enfans étoient patriotes : pouvez-vous dire que votre perte momentanée est égale à la sienne? . . . »

Pétitionnaires des maisons d'arrêt, envoyées par l'aristocratie, admirez du moins cette réponse dictée par le plus pur patriotisme.

Mais le législateur vous doit cependant une vérité évidente; il vous doit une justice éclairée; il vous doit un examen général, mais sévère, des motifs d'arrestation; il doit des mandats de liberté à tous ceux qui n'ont pas dû, qui n'ont pas pu entrer dans la classe des suspects, et qui ne sont pas faits pour donner par leurs moyens, par leurs principes, par leurs relations, par leur vie politique, des inquiétudes à la liberté, des sollicitudes à la Patrie.

. . . . . .

Est-il donc si difficile, si long de contenter les citoyens, de satisfaire à la liberté civile dans les circonstances? Ouvrons d'un

côté la loi des personnes suspectes ; de l'autre le tableau des détenus, les motifs d'arrestation, et les notes sur l'état et profession des incarcérés.

Il y a des castes qui sont déjà jugées; il y a des professions qui portent leur jugement ; il y a des parentés qui sont frappées de soupçon par la loi ; il y a des patriotes, des ouvriers, des citoyens égarés et non coupables, qui se présentent avec une justification facile.

Ce seroit un tableau bien instructif pour les citoyens, que celui de toutes les fautes ou délits politiques qui ont élevé des soupçons contre un grand nombre de citoyens. En examinant ainsi l'influence que les fautes ont eue sur les évenemens, les rapports qui se sont établis entre la corruption de l'esprit public et l'opinion ou la conduite de ces citoyens, les relations qu'il y a eu entre les succès de nos ennemis, et la joie impolitique ou inepte de quelques détenus, on apprendra à démêler la trame de cet enchaînement funeste de revers, d'oscillations et de secousses qu'a éprouvés la fortune étonnante de la République.

Nous avons pensé que le tableau des détenus et des motifs d'arrestation pourroit être facilement et promptement parcouru par un plus petit nombre, plutôt que par un plus grand. Cinq membres du comité nous ont paru suffisans ; une section de cinq commissaires s'occupera constamment et sans relâche de cet objet important.

Il ne lui sera permis que de songer aux prisons, que de penser que là il a pu y entrer quelques citoyens égarés par erreur, ou quelqu'homme incarcéré par des passions particulières.

Il ne sera permis à personne de connoître quels sont les membres de cette section du comité.

Nul ne les abordera ; ils n'auront pour solliciteurs que la justice et la République ; pour témoins de leurs travaux que leur conscience et la liberté ; pour bases de leurs jugemens que les cartons dépositaires des motifs d'arrestation, et les preuves de patriotisme ou d'incivisme.

Ils ne confondront pas le délit contre-révolutionnaire avec l'indiscrétion légère ; une relation incivique et momentanée, avec de longues habitudes aristocratiques ; quelques murmures de circonstance, avec un acharnement décidé contre la révolution.

Ils ne confondront pas l'égarement du sans-culotte avec l'acharnement du riche ; enfin, l'espérance et la justice iront consoler dans les maisons d'arrêt ceux qui furent de bonne foi attachés à leur patrie, et qui savent souffrir sans murmures.

Quant aux aristocrates, à ceux qui, par leurs odieux secrets, soutiennent les ennemis de la République et pleurent sur ses succès, ils seront forcés d'aimer la liberté, par une plus longue privation.

Quant aux citoyens qui se plaignent des mutations, la convention peut leur dire : je fais des lois justes, car elles sont faites pour établir la liberté. Je fais des lois de précaution et de résistance, car je suis attaquée par toutes les puissances du dehors, et par les viles intrigues du dedans. Je fais des lois révolutionnaires ; mais l'aristocratie et l'étranger les contre-révolutionnent et les corrompent sans cesse.

Quant à ceux qui, par leurs fonctions ou par leurs lumières, sont appelés à céder l'établissement de la République, nous leur dirons, avec ceux qui ont parcouru l'histoire des Peuples libres :

« Sylla, homme emporté, mène violemment les Romains à

la liberté. Auguste, rusé tyran, les conduit doucement à la servitude ».

« Pendant que, sous Sylla, la République reprenoit ses forces, *tout le monde crioit à la tyrannie ;* et pendant que, sous Auguste, la tyrannie se fortifioit, *on ne parloit que de liberté. . . .* »

Législateurs d'un Peuple libre, fondateurs d'une République sans aristocratie, ennemis implacables des Auguste et des Sylla, c'est à vous à faire entendre ce langage à toute la France. Nos prisons remplies ne présentent plus aucun danger; la liberté est au bout de ses ordres sévères, mais justes. Nos maisons d'arrêt remplies sont sans danger; car il y a parmi nous un certain droit des gens, une opinion établie qui fait regarder comme un homme vertueux celui qui tueroit l'usurpateur de la souveraineté nationale. La déclaration des droits est précise; la République arme le bras de chaque citoyen, le fait son magistrat pour le moment, et le proclame son plus zélé défenseur.

Encore une réflexion sur les arrestations faites depuis la loi du 7 septembre.

Nous ne comptons de succès que depuis que les mauvais citoyens sont impuissans, depuis que les intriguans son connus, depuis que les hommes suspects sont arrêtés. Ainsi c'est au milieu des maisons d'arrêt, comme au milieu des camps que la République prend des forces.

Républicains Français ! les brissotins vous conduisoient doucement à la servitude; les montagnards vous amènent vigoureusement à la liberté. Les brissotins crioient sans cesse à la sûreté des personnes et des propriétés, et ils violoient la propriété la plus précieuse, la liberté publique; les montagnards crient sans cesse à la révolution et à la République, et ils

vous assurent la liberté des bons citoyens par l'arrestation des mauvais.

Oh, qu'une fausse pitié peut faire de maux! tandis que des milliers de braves républicains périssent dans les armées, quelques esclaves de la monarchie ne peuvent-ils sacrifier un instant de leurs délices ou de leur inutile et oisive liberté? Enfin, vaut-il mieux finir honorablement la révolution dans trois mois, ou en prolonger les déchiremens pendant trois années? Ce calcul doit suffire; et la véritable humanité est celle qui termine bientôt les maux, et affermit promptement la République.

A MOULINS,
De l'Imp. de JOACH. BURELLE, rue de l'Egalité.